



EDITO



En premier lieu, au nom de l'équipe municipale élue, je veux remercier chaleureusement les électrices et électeurs. Vous avez choisi à 76 % de faire confiance à la liste que j'avais l'honneur de conduire. Un résultat qui témoigne de la satisfaction des actions menées lors du précédent mandat, et du souhait de poursuite des travaux engagés avec une confiance renouvelée; Nous prenons pleinement la mesure d'un résultat qui nous oblige!

Je remercie également l'ensemble des 18 conseillers de la confiance accordée en me reconduisant à la fonction de Maire, pour les six années à venir.

Nous entamons une période de six ans, durant laquelle nous allons terminer des projets commencés ou prévus, lors du précédent mandat. Nous aurons à cœur de mettre en œuvre notre programme, en affinant les choix, au fur et à mesure des échanges avec vous et des changements parfois rapides de la société.

Notre objectif, plus encore que précédemment, est d'avoir des actions concrètes. Avec une équipe renouvelée et redynamisée, l'ambition est de faire mieux, de tirer parti des erreurs du passé, de progresser dans les services rendus à la commune et la satisfaction des habitants.

Nous aurons besoin de l'investissement et de l'engagement de tous ainsi que la participation des habitants.

Évidemment pour financer et accompagner les actions, nous solliciterons l'Europe, l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, et la Communauté de Communes, sans lesquels nous ne pouvons réaliser tout ce que nous souhaiterions.

Je souhaite que ce mandat se déroule dans la transparence, la solidarité, et la loyauté. La confiance et le partage sont les maîtres mots de notre fonctionnement. Adjoint, maire ou conseiller, peu importe, chaque élu est investi d'une mission et peut conduire des commissions, un ou plusieurs groupes de travail. Je suis, en tant que maire, un chef d'orchestre qui s'assure que les élus s'accordent et jouent ensemble.

Je n'oublie pas les employés municipaux. Je sais que nous pourrions compter sur leur implication, leur professionnalisme et leur expérience. Avec toute l'équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler à leurs côtés.

Je salue et remercie les élus du précédent Conseil Municipal pour leur engagement. Vous allez nous manquer.

Pour terminer, il est important de rappeler que le conseil municipal de 19 membres est celui de toute la population. Nous sommes maintenant à l'heure du « travailler » ensemble. Il appartient à chacune et chacun d'y participer avec sincérité et constructivité.

Les messages que vous nous avez transmis ont été entendus. Nous serons là pour satisfaire, dans la mesure du possible les attentes de la population, formulées à l'occasion de nos rencontres et discussions. . c'est-à-dire de nos concitoyennes et concitoyens, quel que soit le vote émis par ces derniers.

J'invite chacun au travail collectif, au respect de la parole donnée et au respect du service public.

Je conclus en invitant l'ensemble de la nouvelle équipe municipale et l'ensemble des Telgruciens à rejoindre collectivement ce chantier d'un meilleur futur, pour nos enfants, pour nous tous.

Vive la démocratie et vive Telgruc-sur-Mer !



Mathilde Paillot-Pouliquen, Maire

VOS NOUVEAUX ÉLUS MUNICIPAUX



La liste **VIVONS TELGRUC, CONTINUONS**, de Mathilde Paillot-Pouliquen (maire sortante) remporte les élections municipales avec 76,03 % et 17 des 19 sièges de conseiller, la liste **AGISSONS ENSEMBLE POUR TELGRUC**, d'Yves Le Moigne obtient 2 sièges.



Mathilde Paillot-Pouliquen a été élue maire à l'unanimité, lors du premier conseil municipal.

Lors d'un second vote, les adjoints et conseillers délégués ont été élus.

La composition des différentes commissions a également été approuvée (**Référent** / **Binôme** / **Membre**)

- 1. Mathilde PAILLOT POULIQUEN** (Gérante hébergement touristique, 52 ans) : Maire / **Élu communautaire**
- 2. Hervé GUMEZ** (Retraité ingénieur, 63 ans) : 1^{er} adjoint – **Bâtiments** / **Vie économique** / **Urbanisme, habitat** / Espaces publics, environnement
- 3. Marie-Laure GOURITIN** (Gestionnaire de clientèle, 55 ans) : 2^e adjointe – **Finances** / **Urbanisme, habitat** / **Action sociale**
- 4. Jean-Luc GALL** (Retraité marine nationale, 63 ans) : 3^e adjoint – **Urbanisme, habitat** / **Communication, vie citoyenne** / **Finance** / Bâtiments / Affaires scolaires, enfance / Culture, patrimoine, animations, associations / **Vie économique** / **Élu communautaire**
- 5. Véronique ARNAUD** (Assistante maternelle – 57 ans) : 4^e adjointe – **Espaces publics, environnement** / **Jeunesse** / **Culture, patrimoine, animations, associations** / **Vie économique** / **Urbanisme, habitat** / **Communication, vie citoyenne** / **Élu communautaire**
- 6. Michel LE SONN** (Technicien agricole – 54 ans) : 5^e adjoint – **Voirie, réseaux** / **Urbanisme, habitat** / **Action sociale** / **Culture, patrimoine, animations, associations** / **Finances**
- 7. Maïwenn FAUCHARD** (Assistante commerciale – 48 ans) : Conseillère déléguée – **Affaires scolaires, enfance** / **Jeunesse** / **Action sociale** / **Communication, vie citoyenne**
- 8. Bruno LE MENN** (Retraité marin pompier, 59 ans) : Conseiller délégué – **Jeunesse** / **Action sociale** / **Bâtiments** / **Affaires scolaires, enfance** / **Communication, vie citoyenne** / **Culture, patrimoine, animations, associations** / **Vie économique** / **Finance**
- 9. Marie-Pierre RIOU** (Fonctionnaire, 42 ans) : Conseillère déléguée – **Culture, patrimoine, animations, associations** / **Affaires scolaires, enfance**

- 10. Sylvie LE CORRE-QUEFFELEC** (Agent administratif, 54 ans) : Conseillère – Voirie, réseaux / Espace public, environnement / Urbanisme, habitat
- 11. Cédric GARNAUD** (Manager ENEDIS, 38 ans) : Conseiller – Culture, patrimoine, animations, associations / Voirie, réseaux / Bâtiments / Finances
- 12. Axelle MEROUR** (Employée de commerce, 27 ans) : Conseillère – Jeunesse / Culture, patrimoine, animations, associations / Communication, vie citoyenne
- 13. Jean-Yves HASCOET** (Retraité informaticien, 72 ans) : Conseiller – Voirie, réseaux / Espace public, environnement / Bâtiments
- 14. Valérie NORVEZ** (Auxiliaire de vie, 55 ans) : Conseillère – Action sociale / Jeunesse / Espace public, environnement
- 15. Alexandre PERON** (Plombier, 41 ans) : Conseiller – Bâtiments / Jeunesse / Vie économique
- 16. Thomas LOUARN** (Agent logisticien, 37 ans) : Conseiller – Affaires scolaires, Enfance
- 17. Marie-France LE DOARE** (Retraité de la fonction publique, 65 ans) : Conseillère – Vie économique / Finances / Urbanisme, habitat / Bâtiments / Action sociale / Espace public, environnement
- 18. Yves LE MOIGNE** (Retraité technicien inséminateur, 65 ans) : Conseiller – Urbanisme, habitat / Voirie, réseaux / Bâtiments / Finances
- 19. Laurence BOULAIS** (Retraîtée marine nationale, 59 ans) : Conseillère – Jeunesse / Espace public, environnement / Vie économique / Communication, vie citoyenne

CHANTIERS PRIORITAIRES DU DÉBUT DE MANDAT PAR COMMISSIONS



URBANISME HABITAT	Révision du PLUih en mettant l'accent sur le développement de la zone de Pencran Prise de contacts auprès du conseil départemental pour trouver une utilité à la gendarmerie	CULTURE PATRIMOINE ANIMATIONS ASSOCIATIONS	Gestion des équipements communaux Mise en valeur du patrimoine en repertoriant l'ensemble des monuments et sites remarquables
VOIRIE RÉSEAUX	Assainissement Enfouissement des lignes électriques Curage des fossés Aménagement de la rue du Menez Hom Aménagement de la circulation au niveau de la fontaine Sant Divy	ESPACE PUBLIC ENVIRONNEMENT	Nettoyage du bois du Menez Luz Sécurisation de la voie publique
BÂTIMENTS	Suivi du chantier de l'école Réseau internet de la mairie Fenêtres sacristie	VIE ÉCONOMIQUE	Mise en place de rencontres régulières avec les acteurs économiques de la commune Création d'un annuaire des professionnels de la commune Mise en place de la nouvelle signalétique
AFFAIRES SCOLAIRES ENFANCE 0-11 ANS	Harmonisation des ALSH avec les communes de la COMCOM Création d'un jardin des naissances (plantation d'un arbre pour chaque naissance)	COMMUNICATION VIE CITOYENNE	Création d'un réseau de référents Édition de la gazette (papier et réseaux sociaux)
JEUNESSE	Poursuite d'un conseil des jeunes Appropriation par les jeunes du Foyer des Jeunes	FINANCE	Suivi rigoureux du budget
ACTION SOCIALE	Diagnostic des besoins sociaux Création d'un potager partagé		



CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « **lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre** ».

De même l'article L.1111-12 du même code précise que « *les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local* ».

1 Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

2 L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3 L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4 L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

5 Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

6 L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et de ses instances dans lesquelles il a été désigné.

7 Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8 L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplace-

ments effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

9 Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

10 Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du Code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le Code général des collectivités territoriales.

11 Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le Code général des collectivités territoriales.

12 Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.

13 Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

14 Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du Code général des collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS VOUS

- 🍷 **Disponibilité** : assurer la présence d'un élu en mairie pendant les heures ouvrables, et prendre des rendez-vous en dehors des heures ouvrables
- 🍷 **Proximité** : être à l'écoute et échanger pour comprendre les attentes et préoccupations
- 🍷 **Équité** : penser à l'ensemble des citoyens, avec équité
- 🍷 **Transparence** : être honnête et intègre
- 🍷 **Intérêt général** : agir pour le bien commun, pas pour des intérêts particuliers
- 🍷 **Communication** : Savoir expliquer les décisions et informer les administrés, dialoguer avec tout le monde
- 🍷 **Connaissance du terrain** : être sur le terrain, à vos côtés.



« AGISSONS ENSEMBLE POUR TELGRUC » UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS

L'installation du nouveau Conseil Municipal marque le début d'une étape importante pour notre commune. Nous tenons, à saluer la victoire de l'équipe majoritaire. Il nous confie également une mission essentielle : celle de porter la voix des électeurs qui nous ont fait confiance.

Notre démarche menée en concertation avec l'ensemble de nos colistiers sera celle d'une collaboration exigeante. Nous nous réjouissons de la poursuite d'une vision citoyenne, ainsi que de voir beaucoup de nos priorités partagées. Nous avons d'ores et déjà sollicité notre participation aux différentes commissions municipales afin d'apporter notre expertise et nos idées pour l'avenir de Telgruc-sur-Mer.

Pour Laurence, ce sera la « vie économique; jeunesse, associations; communication vie citoyenne; espaces publics environnement »

Pour Yves, « finances; urbanisme habitat; voirie réseaux; bâtiments »

Nous exercerons avec rigueur notre rôle de suivi et de transparence et serons une force de proposition constructive de l'action municipale.

La création de notre liste bien que tardive a permis d'offrir un véritable choix démocratique et de favoriser un fort taux de participation. Nous en sommes fiers. Comme nous l'avons appris par le passé, la vie politique est faite de cycles : la réalité d'un jour n'est pas toujours celle du lendemain. C'est cette humilité face aux urnes qui guide notre engagement.

Nous restons à votre écoute et agirons chaque jour pour l'intérêt général de notre commune.

Laurence Boulais, Yves Le Moigne

LES AGENTS COMMUNAUX

(sans eux, rien ne serait possible...)



Services techniques

Olivier MARCHAND : Bâtiments
David KERAMPRAN : Responsable
Michel BIDEAU : Élagage

Pierre TRELLU : Espaces verts
Pierre-Yves MADEC : Espaces verts
Benjamin SCUILLER : Espaces verts



Personnel administratif

Diane PROFIZI :
Secrétaire générale de mairie
Antoine COLIN : Comptable
Céline GOURMELEN
Gestion administrative
Ophélie GOURTIN : Accueil



Personnel de la cantine

Sandrine MACHERET : Surveillante de repas
Allison LE SONN : Agent d'entretien
Sylvie BERNARD : Aide cuisinière
Sylvie KERSPERN : Surveillante de repas
Laurence LE QUERE : Cuisinière



Périscolaire et ATSEM

Murielle KERZULEC
Armelle THEOFF
Maryvonne MAGNEN



Accueil de loisirs

Roselyne KERAVAL : Animatrice
Charlotte MICHELET : Directrice
Vincia DE FILIPPIS : Animatrice



APPEL CITOYEN



Afin de renforcer le lien entre les habitants et la municipalité, nous lançons un appel à volontaires pour devenir **référénts de quartier ou de village**.

En tant que référent, vous serez un **relais de proximité essentiel** entre les habitants et la mairie pour :

- faire remonter les informations (signaler les besoins, difficultés ou idées des habitants, partager les attentes du terrain);
- faire redescendre l'information (informer les habitants des projets et décisions municipales, expliquer les actions en cours, favoriser la transparence).

Le référent participe à la vie de la commune, améliore la communication entre habitants et élus, il renforce le lien social dans son quartier.

Le référent n'est en aucun cas l'unique correspondant du secteur et chacun peut saisir la mairie directement si besoin.

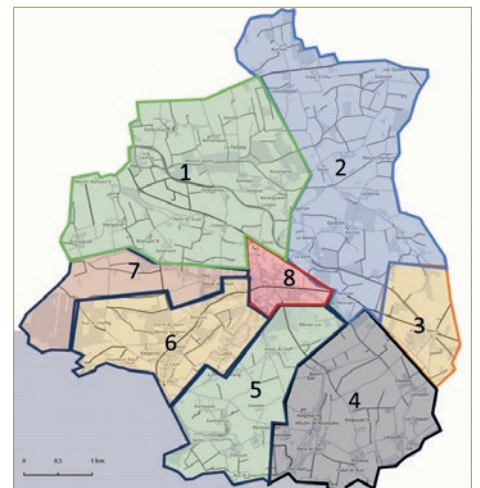
Devenir référent, c'est :

- créer du lien
- faire circuler l'information
- contribuer à une meilleure qualité de vie pour tous en faisant attention en particulier aux personnes isolées.

La commune sera divisée en différents secteurs. Le nombre et la taille des secteurs sera fonction du nombre

de référents, sachant que dans l'idéal un secteur doit représenter une homogénéité, une unité géographique, de cohérence sociale et démographique. Un nombre de 8 à 10 secteurs serait idéal (le découpage ci-dessous est donné à titre d'exemple).

Si vous êtes volontaire pour devenir référent, vous pouvez vous inscrire par mail à l'adresse suivante : **communication@telgruc-sur-mer.bzh**. Nous comptons sur vous.



TU AS ENTRE 11 ET 17 ANS ? TU VEUX T'ENGAGER DANS LA VIE DE TA COMMUNE ?

Rejoins les 8 jeunes du CCCJ (conseil consultatif communal des jeunes) pour mener à bien leur projet (réalisation d'une fresque avant l'été) et apporter de nouvelles idées d'actions en lien avec les élus du conseil municipal. C'est l'occasion de rencontres avec les élus et les institutions politiques du territoire.

Les réunions ont lieu généralement le samedi matin (environ 1/mois) et le CCCJ est présent aux commémorations,



ations, manifestations communales (repas des anciens, chantiers participatifs...).

Le formulaire d'inscription est à l'accueil de la mairie ou sur le site de la mairie : **votre mairie/conseil municipal/conseil municipal jeunes**.

ASSOCIATIONS



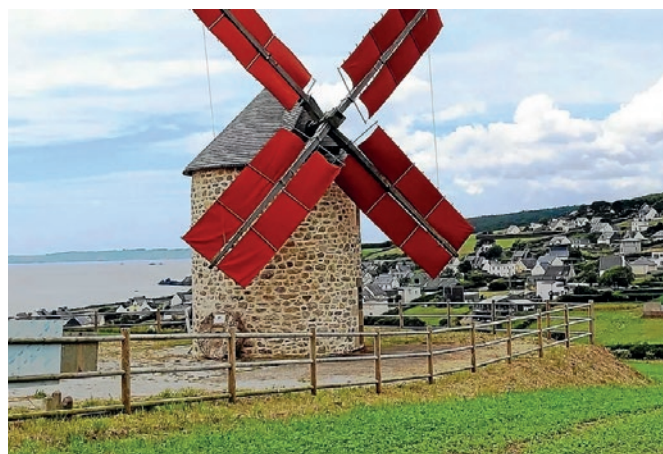
L'analyse des besoins sociaux est une démarche clé pour le CCAS (Centre communal d'action sociale). Elle permet, à partir d'un diagnostic, d'établir une politique sociale au plus près des besoins du terrain.

Cet outil d'aide à la décision s'appuie sur le portrait social global de la commune afin d'en extraire des thématiques, qui vont venir orienter les actions et outils de suivi à mettre en place.

Pour cela, un questionnaire, totalement anonyme, va être distribué prochainement en version papier ou numérique dans le cadre d'une enquête qualitative en lien avec le diagnostic de territoire.

Il visera à recueillir vos attentes et vos besoins.

Quels que soient votre âge et votre situation de vie, vos réponses permettront d'enrichir nos réflexions, en vue d'aboutir à des actions concrètes dans le domaine de l'action sociale locale sur la commune de Telgruc-sur-Mer.



L'ASSOCIATION EOST MANQUE DE BÉNÉVOLES

Sans nouvelles recrues, la crainte est de devoir fermer le moulin et de ne plus pouvoir transmettre ce patrimoine et son histoire au public. Les membres de l'association sollicitent les Telgruciens et Telgruciennes ayant un peu de temps et d'intérêt pour le patrimoine, pour rejoindre leurs rangs afin de faire visiter le moulin les week-ends surtout. Plus ils seront nombreux et moins ce sera une charge pour ceux qui le font déjà.

MERCI DE VOUS SIGNALER AUPRÈS DE
Christian Moureaux : 06 08 68 96 55



COMMERÇANTS ET ARTISANS PROCHES



Lors des visites réalisées en janvier dernier auprès des professionnels de la commune, qu'ils soient entreprise, commerçant, profession de santé, profession indépendante, du tourisme... une

demande d'échanges réguliers avec les élus a été souvent évoquée.

Ces échanges peuvent permettre de comprendre et d'échanger sur les problématiques collectives (dues à la conjoncture, aux infrastructures, au manque de logement, au manque de locaux, à la réglementation, mutualisation de moyens...) mais également sur celles plus individuelles (difficulté à recruter, difficulté à s'installer, à développer une activité...).

Nous avons la volonté de favoriser le lien entre les professionnels ainsi que d'imaginer les appuis que nous pouvons proposer.

Après avoir pris connaissance de ce qui a déjà été proposé tant à Telgruc qu'à la communauté de communes, nous allons créer une rencontre qui se voudra un moment d'échanges en toute bienveillance et permettant de faire un état des lieux des besoins.

Dans ce temps intermédiaire, n'hésitez pas à prendre rendez-vous en Mairie pour nous faire part de vos réflexions et de vos demandes.

La commune a l'ambition de créer un annuaire de tous les professionnels, artisans, entrepreneurs domiciliés sur la commune. Afin que celui-ci soit le plus exhaustif possible nous demandons à chacun d'entre vous de vérifier que vous êtes bien répertorié dans notre listing qui est consultable à www.telgruc-sur-mer.bzh/vivre-au-quotidien/economie-emploi/les-professionnels-de-la-commune et qui sera mis à jour au fil de l'eau. Cet annuaire sera disponible sur le portail de la mairie et sera imprimé pour sa première édition une fois que nous aurons recueilli vos informations.

CELA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS



2 TELGRUCIENS MIS À L'HONNEUR



Le 12 juillet 2025, un champ de blé prend feu au niveau du village de Kergreac'h. L'incendie menace les habitations dont les occupants doivent être évacués en urgence. Faisant fi du danger, 2 jeunes agriculteurs, Alban KERAUDREN et Antoine LE SONN, interviennent alors avec leurs engins pour réaliser un pare feu et circonscrire la propagation de l'incendie et ainsi limiter les dégâts. Ils ont reçu la médaille pour acte de courage par le colonel Pascal PITOR des sapeurs-pompiers du Finistère lors de la cérémonie des vœux.



ACCESSIBILITÉ DU GR 34

Pour rendre tout son éclat à ce sentier et en permettre l'accès à tous, plus d'une quinzaine de personnes se sont mobilisées samedi 25 avril pour nettoyer le sentier du GR34 entre Trez Bhan et Porslous. Habitants de Telgruc, motivés plein d'allant, ils se sont répartis en quatre équipes afin de couvrir efficacement l'ensemble du parcours.

Équipés de débroussailleuses, de taille-haies et surtout d'une bonne dose d'énergie, les bénévoles ont œuvré pendant plusieurs heures pour entretenir et fiabiliser ce chemin très fréquenté et apprécié de tous.

Une autre équipe avait débroussaillé la veille le GR entre Trez Bihan et Trez Bellec.



EOST - SUCCÈS DE LA SÉANCE DE CINÉMA SUR LES ACTUALITÉS TELGRUCIENNES DES ANNÉES 1950 - 1970

Environ 150 personnes de la commune et des environs ont participé à la séance de cinéma organisée par l'association EOST le 28 mars. Les films muets présentés avaient été tournés par Pierre D'Hervé, cinéaste de Telgruc de 1950 à 1979. Récemment, ses enfants les ont déposés à la Cinémathèque de Bretagne à Brest qui les a numérisés et mis en ligne sur son site.

Cette projection a permis à toutes et à tous de plonger dans le Telgruc d'après guerre qui se relevait à peine de ses ruines, de revoir des amis, des parents et des connaissances depuis longtemps disparus.



LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
1 BOULES BRETONNES CHALLENGE BARTABA Local bouliste	6 CHALLENGE PHOENIX AST Stade du Menez Luz	BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE Cœur d'artisanses - Presbytère	
10 GALA DE PÔLE DANCE Presqu'île pôle dance Salle polyvalente	6 & 7 CONCERT Ty Reuz	1 REPAS INTER GÉNÉRATIONNEL Mairie Salle polyvalente	5 au 14 EXPOSITION AQUARELLE Club d'aquarelle Salle polyvalente
16 TRAIL - LE GLOIS DE KER BELLEC APE et AST Centre nautique	7 BEACH ART Au fil d'un mandala Palge de Trez Bellec	5 COURSE DE CAISSES À SAVON À fond la caisse Bourg	7 CONCERT Ty Reuz
16 & 17 JOURNÉES EUROPÉENNES DES MOULINS EOST / Moulin de Luzéoc	13 SORTIE DU NOUVEAU LIVRE EOST / Salle polyvalente	11 CONCERT Le Magellan	8 COCHONS GRILLÉS AST Place du 3 septembre 1944
17 MARCHÉ DES ARTISANS Cœur d'artisans Place du 3 septembre 1944	13 FÊTE DU PAIN Comité d'animations Salle polyvalente	13 CONCERT Ty Reuz	14 CONCERT Le Magellan
25 BOULES BRETONNES CHALLENGE U EXPRESS Local bouliste	19 & 20 CONCERTS Le Magellan	14 BOULES BRETONNES CHALLENGE LE RELAIS DE LA PRESQU'ILE Local bouliste	15 CONCERT TyReuz
27 REPAS INTER GÉNÉRATIONNEL Mairie Salle polyvalente	20 FINALE TOURNOI DE TENNIS Tennis Club Foyer des jeunes	18 SPECTACLE QUEEN A MAN, SOIRÉE DANSANTE, FEU D'ARTIFICE Comité d'animation Place du 3 septembre 1944	22 BOULES BRETONNES CHALLENGE LA TERRASSE Local bouliste
	20 CABARET PÔLE DANCE Presqu'île pôle dance Salle polyvalente	21 & 24 DÉAMBULATION DE CLOWNS Les Décalous Marché	23 MARCHE DES ARTISANS Cœur d'artisans Place du 3 septembre 1944
	21 CONCERT Ty Reuz	22 SPECTACLE RÉVOLUTION FRANÇAISE La Licorne Place du 3 septembre 1944	29 LA TREZ BELLEC AVENTURE APE et AT Centre nautique
	27 COURSE RUN & BIKE Amicale des marins pompiers	24 SOIRÉE MOULES - FRITES AST Vétérans Place du 3 septembre 1944	
	27 BOULES BRETONNES CHALLENGE LES JARDINS DE L'OUEST Local bouliste	26 VIDE GRENIER Comité d'animations Place du 3 septembre 1944	
	27 & 28 JOURNÉE DU PATRIMOINE DE PAYS EOST / Moulin de Luzéoc		
	28 KERMESSE APE / Cour de l'école		
	28 CONCERT QUATUOR Paroisse / Eglise Saint Magloire		



L'ESPACE DES ASSOCIATIONS



La gazette se propose de présenter à chaque édition une association.
Nous commençons cette série par l'amicale bouliste.

A Telgruc-sur-Mer, il existe un jeu discret, presque silencieux, mais chargé d'histoires. La boule bretonne plombée à un plomb n'est pas qu'un simple loisir : c'est une tradition vivante, un lien précieux qui traverse les siècles depuis le Moyen Âge. Ici, on ne joue pas seulement pour marquer des points, mais pour se retrouver, échanger et faire perdurer un héritage profondément ancré dans la vie locale.

Tout commence par un objet en apparence simple : une boule de bois, tournée dans le hêtre, le buis, ou autrefois dans le dense gaïac, dans laquelle est inséré un unique plomb. Un détail infime, mais déterminant. Car cette légère asymétrie change tout. La trajectoire devient incertaine, parfois déroutante. La boule ne roule jamais tout à fait droit : elle surprend, elle résiste, elle oblige le joueur à s'adapter. Ici, la précision ne suffit pas ; il faut aussi de l'instinct, de l'expérience, presque une complicité avec l'objet.

Dans le creux de la main, cette singularité se ressent immédiatement. Avec un diamètre généralement compris entre 9 et 12 centimètres et un poids oscillant entre 800 grammes et un peu plus d'un kilo, chaque boule possède sa propre personnalité. Aucune n'est identique. Certaines se montrent dociles, d'autres imprévisibles. Le joueur ne choisit pas seulement un gabarit : il choisit une sensation, une relation. Avec le temps, il apprend à les apprivoiser, à anticiper leurs réactions, à jouer avec leurs caprices.

Autrefois, à Telgruc, le jeu rythmait les week-ends. On se retrouvait sur les allées en terre battue de la rue des Hortensias ou dans l'ambiance animée du café « Chez Josette », qui faisait aussi office de cantine scolaire. Les parties s'enchaînaient dans les rires et les défis amicaux, souvent prolongés autour d'un verre offert par les perdants. Dans les fermes du bourg, chez Jean Put à Saint Fiacre, les cours devenaient des terrains improvisés où l'on jouait en toute simplicité, porté par l'accueil chaleureux des habitants.

Puis les modes de vie ont évolué. La télévision est entrée dans les foyers, les cafés ont peu à peu disparu, et avec eux certains lieux de convivialité. Pourtant, l'essentiel n'a jamais quitté Telgruc : la passion du jeu, elle, a continué de vivre.

Au début des années 1980, cette passion retrouve un nouvel élan. Sous l'impulsion du maire Daniel Magnen et de joueurs engagés, un espace dédié est aménagé rue des Pins. Le 1^{er} juillet 1982, l'Amicale Bouliste voit le jour. Depuis, ses allées accueillent



aussi bien les habitués que les curieux, perpétuant la tradition à travers concours, rencontres et journées de découverte.

Aujourd'hui, une cinquantaine d'adhérents font vivre cet héritage avec enthousiasme. Sur les terrains, chaque lancer se joue avec précision, mais toujours dans la bonne humeur. Les concours estivaux rassemblent habitants et visiteurs, les parties improvisées rapprochent les générations, et les plus jeunes découvrent à leur tour ce jeu singulier.

Car la boule bretonne à un plomb est bien plus qu'un sport : c'est un art de vivre. Une manière de prendre le temps, de partager, de créer du lien. Profondément enracinée dans le Finistère, notamment autour de la presqu'île de Crozon et du Porzay, elle perdure aussi, sous différentes formes, dans le Morbihan, les Côtes-d'Armor et plus discrètement en Ille-et-Vilaine.

Autrefois façonnées dans des bois d'exception comme le gaïac, si dense qu'il coule dans l'eau, les boules racontent aussi une part de légende. On dit que ce bois était récupéré sur des épaves échouées vers Trez-Bellec. Là où d'autres y voyaient un matériau de construction, les joueurs y trouvaient une qualité rare : stabilité, précision, fiabilité.

Aujourd'hui inscrite à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel en France, la boule bretonne plombée poursuit son chemin, fidèle à ses racines. À Telgruc-sur-Mer, elle demeure ce qu'elle a toujours été : un plaisir simple, authentique, profondément humain.

Et si vous vous laissiez tenter ?



ÉTAT CIVIL, URBANISME, AMÉNAGEMENT



ÉTAT CIVIL

	2024	2025
Mariages	3	12
PACS	6	10
Décès	22	22 dont 3 à Telgruc, 19 hors commune
Naissances	15	8 dont 2 filles et 6 garçons

Bienvenu aux nouveaux nés de l'année :
Elias, Farah, Juliette, Aëla
Doyenne : Anna GOMER – 1926
Doyen : Michel LE GARS – 1929

URBANISME

	2024	2025
Certificats d'Urbanisme	117	108
Déclarations Préalables	92	98
Permis de construire	18	17
Permis d'aménager	2	3
Permis de démolir	0	1
TOTAL	229	227



Prochains travaux de voirie : Rue de l'Aber, Venelle des écoles, Rue de Rosmadec, Secteur Péran+Kergonan, Secteur Le Lintant – Kergoat, Secteur La Parpelle – Kervanquen



Remise des clés aux nouveaux locataires du lotissement Park Van Bihan



Aménagement du rond-point de Sant Divy



Travaux de l'école

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Cabinet LE GAC – MEUNIER-NAVORET
02 98 27 76 43 – 20 bis rue de la Plage

INFIRMIERS

Cabinet 113 rue de l'Aber – 02 98 27 33 95
Sylvie HAUTOIS-FLORIZOONE – Amélie
BOYAVAL – Mathieu JAIN – Pierre MONDORGE

Cabinet 9 rue de la Plage – 02 98 73 32 94
Katell CRENN – Vanessa DANIEL DELILLE – Claire
HASCOËT – Frédérique MENESGUEN – Gérald
SAUTRON – Laëtitia SAUTRON

DENTISTE

Catherine LE MOIGNE
02 98 27 34 56 – 14 rue Sant Divy

MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

Cabinet GALL
02 98 73 65 77 – 6 rue Feunten Ven

Cabinet QUELVEN
06 47 24 61 06 – 1 rue du Menez Hom

ORTHOPHONISTE

Maryline DESHAYES
02 98 23 56 38 – 3 rue des Écoles

OSTÉOPATHE

Maxime GALERNE
06 76 26 12 42 – 3 rue des Écoles

PSYCHOLOGUE

Pauline MARY
06 60 46 07 48 – 3 rue des Écoles

SOPHROLOGUE

Gaël RIOU
06 17 28 97 21 – 3 rue des Écoles

PHARMACIE

Audrey SALAUN
02 98 27 76 34 – 5 bis rue des Écoles

NUMÉROS UTILES

Urgences européennes 112
SAMU 15
Gendarmerie 17
Pompiers 18
Secours en mer 196
Urgence mairie 06 63 13 36 91

Vous voulez joindre les services de la Mairie,
rencontrer M^{me} la Maire et les Conseillers Municipaux :
au **02 98 27 73 65**, sur RDV en mairie,
tous les jours sauf les après-midi des jeudi et samedi,
ou mairie@telgruc-sur-mer.bzh



Retrouver toutes les actualités et les événements de la commune et de la communauté de communes sur notre application Intramuros



Facebook : www.facebook.com/telgrucsurmer.lamairie

Site internet : www.telgruc-sur-mer.bzh

Cette première gazette a été tirée à 1.000 exemplaires afin de pouvoir être déposée dans chaque boîte aux lettres de la commune. Elle est également consultable sur le site de la mairie.

Dans un souci écologique et économique, nous vous encourageons pour les prochaines éditions de les consulter en ligne. Des exemplaires seront toutefois déposés chez les commerçants de la commune. Si toutefois, vous avez des difficultés pour vous déplacer et que vous préférez la version papier, vous pouvez inscrire auprès de la mairie pour continuer à bénéficier du portage à domicile.

Directrice de la publication

Mathilde Paillot Pouliquen

Rédaction :

le Conseil municipal
communication@telgruc-sur-mer.bzh
Avec la collaboration du personnel de la Mairie.

Vos infos – vos messages c'est ici :

communication@telgruc-sur-mer.bzh

Mise en page : Les Éditions Buissonnières

Impression : Cloître Imprimeurs

Crédit images : Les associations – Les bénévoles – Les élus – Les agents